



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-86 R**
Objet : **Demande de subventions –
Travaux d'urgence de traitement
des infiltrations de la chapelle du
transept droit de la Cathédrale
Notre Dame du Réal**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude
RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame
Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS,
Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN,
Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIERE,
Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire indique qu'une partie de la toiture de la Cathédrale présente des infiltrations au droit de la chapelle du transept droit et nécessite donc une intervention d'urgence pour éviter que les eaux de pluie ne viennent dégrader la voute où des décors sont présents.

Madame le Maire précise que cette délibération vient en complément de la délibération n°2024-176 R qui prévoyait une première intervention qui s'avère insuffisante au regard des dégradations observées lors de la dépose des ardoises.

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subventions auprès des partenaires, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

INTITULE		MONTANT
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION		19 587,95 € HT
REGION	30 %	5 876,38 € HT
DRAC	50 %	9 793,98 € HT
Autofinancement Commune	20 %	3 917,59 € HT
TVA (20%) à charge de la commune		3 917,59 €
MONTANT TOTAL		23 505,54 € TTC

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les Comités consultatifs Urbanisme et Travaux du 5 mai 2025

- **Approuve** le plan de financement
- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subventions selon les montants détaillés ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ces demandes, à l'engagement et au paiement des dépenses.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025

Madame Le Maire

Chantal EYMEOD

